Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6ème et 7ème étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Projet d'appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire (PSAC)

Financement : Don IDA H8750-CI / Crédit IDA 5297 / Convention AFD CCI 1368 01 M

Lettre de recommandations de l'UCP et des AEPs

Période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015

Ce document contient 19 pages

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6ème et 7ème étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

PSAC
Côte d'ivoire

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur

Monsieur,

Dans le cadre de la mission d'audit des états financiers du Projet d'appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire (PSAC), don IDA H8750-CI / Crédit IDA 5297-CI et Convention AFD CCI 1368 01 M, pour la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, nous avons procédé à une revue des procédures et du système de contrôle interne de l'Unité de Coordination du Projet PSAC, et des Agences d'Exécution des Projets (AEP).

Le présent rapport de recommandations relate les résultats de nos travaux de revue des procédures, mises en œuvre par l'Unité de Coordination du PSAC et des AEP, dans le cadre de l'exécution des activités de l'accord de Don IDA H8750-CI, du Crédit IDA 5297-CI et de la Convention AFD CCI 1368 01 M.

Au terme de notre revue, nous avons relevé de nouveaux axes d'amélioration que, nous portons à votre connaissance à travers le présent rapport. Ces axes d'amélioration concernent :

- La gestion administrative et comptable ;
- La gestion des dépenses ;
- Le monitoring des AEPs.

Espérant que nos recommandations apporteront une contribution au processus continu d'amélioration des procédures et du système de contrôle interne du projet, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir sur le contenu de ce rapport.

Abidjan, le 30 mai 2016

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI

Marcel Kopoin
Associé

Sommaire

Pages

1 Objectif et environnement de contrôle du projet 4

2 Axes d'amélioration identifiés au cours du présent audit..... 5

1 Objectif et environnement de contrôle du projet

L'unité de coordination du Projet d'appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire (PSAC) et les Agences d'Exécution des Projets (AEPs), sont responsables de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne efficace pour la mise en œuvre du projet. La mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne vise à assurer au management du projet que :

- La gestion fiduciaire est adéquatement suivie et documentée au niveau de la comptabilité ;
- La gestion des immobilisations est adéquate ;
- Le système de contrôle interne du projet est fiable et conforme aux dispositions des accords de financement ;
- Les actifs sont sauvegardés contre les pertes provenant d'utilisations ou de cessions non autorisées ;
- Les transactions sont exécutées conformément à l'autorisation de la direction, et enregistrées correctement de façon à permettre la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables en vigueur.

Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit. Ne provenant pas d'une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle. A l'issue de notre revue, nous avons identifié un certain nombre d'axes d'amélioration pour lesquelles des mesures correctives appropriées devront être adoptées par l'Unité de Coordination du projet.

2 Axes d'amélioration identifiés au cours du présent audit

Les axes d'améliorations identifiés au cours du présent exercice pour l'UC PSAC et les AEPs sont les suivants :

2.1 UC PSAC

2.1 UC PSAC

2.1 UC PSAC

2.1.1 Gestion Administrative et comptable

Lors de nos travaux, nous avons constaté que l'organisation comptable présente quelques faiblesses ci après : • Analyse insuffisante des comptes de charges ; • Documentation quelque fois non disponible ; • Traitement non adéquat des contreparties planteurs ; • Suivi insuffisant des avances sur frais de mission (nous avons relevés des avances de plusieurs mois, bien que le délai d'apurement autorisé soit de 72 heures).	2013 2014 2015	Moyen	Nous recommandons à l'UCP de renforcer son processus de clôture des comptes et mettre en place une procédure d'arrêté.	Les AEPs ont pris l'engagement d'effectuer une évaluation exhaustive des contributions des bénéficiaires et les enregistrer dans la comptabilité à partir de l'exercice 2016. L'UCP prend acte pour la mise ne place et le suivi d'une procédure d'arrêté des comptes. Aucune indemnité ne sera versée aux participants du Comité de Pilotage jusqu'à la signature de l'arrêté fixant les taux d'indemnité de session. La procédure pour la signature de cet arrêté est en cours. Les frais de mission, de formation et de transport ont été versés à 20 personnes pour leur participation à la Conférence Internationale du Cajou (CIC) en Tanzanie et visite de la station de recherche Naliendele Agricultural Research Institute (NARI) du 11 au 18 novembre 2015 pour un montant de 62 967 900 francs CFA. Jusqu'à la clôture de l'exercice 2015 les justificatifs de ces frais de missions n'étaient pas encore transmis à l'UCP. Ces dépenses concernent les activités du CCA payées par l'UCP.

2.1 UC PSAC

2.1.2 Monitoring des AEPs

Lors de nos travaux, nous avons constaté que le monitoring des AEPs.est insuffisant A titre d'illustration, nous avons constaté : • Une maîtrise insuffisante du logiciel comptable utilisé ; • Des défaillances au niveau de l'archivage et la qualité des supports justificatifs ; • Des insuffisances au niveau comptable ; • Le non suivi des instructions de l'UCP concernant le traitement des contreparties planteurs	2013 2014 2015	Moyen	Nous recommandons à l'UCP de renforcer le monitoring des AEPs.	Des sessions de renforcement des capacités à l'utilisation du logiciel TOM2PRO et à la tenue de la comptabilité dans un environnement projet sont prévues au budget 2016.

2.2 APROMAC

2.2 APROMAC

2.2 APROMAC

2.2.1 Gestion Administrative et comptable

Lors de nos travaux, nous avons constaté que l'organisation comptable présente quelques faiblesses ci après : • Analyse insuffisante des comptes de charges ; • Documentation quelque fois non disponible ; • Traitement non adéquat des contreparties planteurs ; • Suivi insuffisant des avances sur frais de mission (nous avons relevés des avances de plusieurs mois, bien que le délai d'apurement autorisé soit de 72 heures).	2014 2015	Moyen	Nous recommandons à APROMAC de renforcer sa gestion administrative et comptable	Nous prenons acte de la recommandation relative aux frais de missions insuffisamment justifiés. En ce qui concerne les avances sur frais de mission non justifiées à la clôture, nous prenons acte de la recommandation et les dispositions nécessaires ont été prises. Pour l'analyse des charges, il a été indiqué dans les notes aux états financiers que le principe de spécialisation des exercices pour la comptabilisation des charges et des produits liés (subventions) n'est pas d'une stricte application dans le cadre du projet. Pour la contrepartie planteur, il faut noter que les planteurs paient directement leur quote-part au pépiniériste et il n'est pas prévu dans notre manuel validé que les justificatifs nous soient transmis. Pour 2016 nous venons de le prévoir dans les contrat avec les pépiniéristes et notre manuel sera amendé dans ce sens.

2.2 APROMAC

2.2.2 Insuffisance dans la justification des dépenses

Lors de nos travaux, nous avons constaté des insuffisances dans la justification des dépenses : Ce sont • Des dépenses de mission du FIRCA ; • Des perdiems pour les Techniciens de Développement Hévéa (TDH) ; • Des paiements pour les sessions itinérantes	2014 2015	Moyen	Nous recommandons à APROMAC de s'assurer de la correcte justification de toutes les dépenses enregistrées dans les livres comptables.	Nous avons une convention avec le FIRCA qui nous oblige a leur faire la 1ère avance sur la base du PTBA. La sortie d'argent est donc constatée par la banque en contrepartie d'un compte d'attente. Nous sommes en attente des justificatifs des dépenses sur cette tranche. Pour les missions TDH, nous prenons acte car dans notre pratique, nous n'émettons pas d'ordre de mission pour les TDH. Les sessions itinérantes sont budgétisées dans le PTBA validé par le bailleur et dans ce budget les apprenants bénéficient d'un pécule de 1 000 francs CFA par jour. Concernant les signatures jugées incohérentes nous prenons acte de votre opinion et suggérons que vos investigations soient poursuivies sur le terrain étant donné que les bénéficiaires sont encore là.

2.3 AIPH

2.3 AIPH

2.3 AIPH

Gestion Administrative et comptable

Lors de nos travaux, nous avons constaté que l'organisation comptable présente quelques faiblesses ci après : • Analyse insuffisante des comptes de charges ; • Documentation quelque fois non disponible ; • Traitement non adéquat des contreparties planteurs ; • Des dépenses non prévues au budget ; • Absence de signature sur les états de rapprochement bancaire ; -	2014 2015	Moyen	Nous recommandons à AIPH de renforcer sa gestion administrative et comptable	Des splits ont été acquis et installés dans le cadre des aménagements de bureau dans la sous composante « renforcement des capacités ». Les procédures d'acquisition ainsi que les justificatifs du décaissement sont conformes. Mais le marché a été rejeté par le bailleur dans le 7 ème PPM par le bailleur. Le problème de la prise en compte de la quote-part planteur a toujours été débattu. En accord avec la cellule financière de l'UCP et de l'AEP, il a été convenu de les prendre en compte en 2016. Il s'agit des productions livrées par les fourbisseurs Dekeil Oil et COPTOSAC de janvier à décembre pour des montants respectifs de 90 090 000 francs CFA et 6 840 000 francs CFA. Les autres dépenses concernent les perdiems des participant dans le cadre de la formation au screening environnemental, activité préalable aux travaux piste dans la cadre du PSAC.

2.4 CONSEIL CAFE - CACAO

2.4 CONSEIL CAFE - CACAO

2.4 CONSEIL CAFE - CACAO

Gestion Administrative et comptable

Nous avons constaté que l'organisation comptable présente quelques faiblesses ci après : • Documentation quelque fois non disponible ; • Des dépenses non prévues au budget ; • Absence de signature sur les états de rapprochement bancaire ; • Suivi insuffisant des avances sur frais de mission (nous avons relevés des avances de plusieurs mois, bien que le délai d'apurement autorisé soit de 72 heures) ;	2014 2015	Moyen	Nous recommandons au Conseil Café Caco de renforcer sa gestion administrative et comptable	La recommandation a été intégrée. Les états de rapprochement sont désormais signés par le comptable et le coordonateur.

2.5 AGEROUTE

2.5 AGEROUTE

2.5 AGEROUTE

Dépenses enregistrées hors période

Lors de nos travaux, nous avons constaté que des charges d'assurances relatives à l'exercice 2016 ont été comptabilisées en 2016 pour un montant de 1 760 740 francs CFA.	2015	Moyen	Nous recommandons à AGEROUTE de procéder à l'enregistrement des charges sur les périodes concernées afin d'évaluer le niveau réel des dépenses par année.	Aucun commentaire

2.6 INTERCOTON

2.6 INTERCOTON

2.6 INTERCOTON

Absence de supports justificatifs

Lors de nos travaux, nous avons constaté que des frais de carburant ont été enregistrés pour un montant de 1 563 750 francs CFA alors qu'ils ne sont supportés par aucun justificatif.	2015	Moyen	Nous recommandons à INTERCOTON de s'assurer de l'existence des supports justificatifs avant enregistrement de la charge dans les livres comptables.	Aucun commentaire